



Conseil économique et social

Provisoire

5 février 2013

Français

Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2012

Compte rendu analytique provisoire de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 26 avril 2012, à 10 heures

Président : M. de Alba (Vice-Président) (Mexique)

Sommaire

Élection du bureau (*suite*)Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)Programme de travail de base du Conseil (*suite*)Élections, candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-30942X (F)

Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Élection du bureau (suite)

1. **Le Président** annonce que M. Laiglesia a quitté le Conseil. Il a été informé que conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil, le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États a entériné la candidature de M. Arias, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour achever le reste du mandat de M. Laiglesia.

2. *M. Arias (Espagne) est élu Vice-Président du Conseil pour le reste de la session de 2012 par acclamation.*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Programme de travail de base du Conseil (suite) (E/2012/L.2, L.3 et L.4)

3. **Le Président** attire l'attention sur le projet de décision E/2012/L.2 qu'il a présenté sur la base d'une proposition des secrétaires exécutifs des commissions régionales (E/2012/L.2).

Projet de décision E/2012/L.2 : « Thème du débat consacré à la coopération régionale à la session de fond de 2012 du Conseil économique et social »

4. *Le projet de décision E/2012/L.2 est adopté.*

5. **Le Président** attire l'attention sur les propositions présentées par le bureau du Conseil sur la base de consultations officieuses (E/2012/.3 et L.4).

Projet de décision E/2012/L.3 : « Thème du débat consacré aux affaires humanitaires à la session de fond du Conseil économique et social de 2012 »

6. *Le projet de décision E/2012/L.3 est adopté.*

Projet de décision E/2012/L.4 : « Réunion du Conseil économique et social concernant le passage de la phase des secours aux activités de développement »

7. *Le projet de décision E/2012/L.4 est adopté.*

Élections, candidatures, confirmations et nominations (suite)

Commission de statistique (E/2012/9)

8. **Le Président** invite le Conseil à élire huit membres de la Commission de statistique pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

9. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de la Chine et du Japon ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que la candidature de la Bulgarie a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale; que la candidature de l'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été entérinée par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États; et que la Barbade, l'Équateur et la République dominicaine sont des candidats du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes qui n'ont pas été entérinés par le groupe.

10. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats présentés par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique, du groupe des États de l'Europe orientale et du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États, respectivement, est égal ou inférieur au nombre de vacances à pourvoir à partir de ces groupes, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

11. *Il en est ainsi décidé.*

12. *L'Allemagne, la Bulgarie, la Chine, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres de la Commission de statistique.*

13. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission de statistique, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat qui commencera le 13 janvier 2013.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **Le Président**, notant que le nombre de candidats est supérieur au nombre de vacances, invite le Conseil à élire au scrutin secret deux membres du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

16. *Sur invitation du Président, MM. Zhang (Chine) et Dugan (États-Unis d'Amérique) servent de scrutateurs.*

17. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés	53
Nombre de bulletins valables	53
Nombre de membres votants	53
Majorité requise	27
Nombre de voix obtenues :	
République dominicaine	38
Barbade	35
Équateur	32

18. *Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de votes, la Barbade et la République dominicaine sont élus membres de la Commission des statistiques.*

Commission de la population et du développement (E/2012/9)

19. **Le Président** invité le Conseil à élire 14 membres de la Commission de la population et du développement pour un mandat de quatre ans qui commencera à la première réunion de la Commission à sa quarante-septième session en 2013 et expirera à la clôture de la cinquantième session en 2017.

20. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de Madagascar et du Tchad ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures du Brésil, du Mexique et de l'Uruguay ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures de la Belgique, du Danemark, des Pays-Bas et de la Suisse ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

21. **Le Président** dit que comme le nombre des candidats du groupe des États de l'Afrique, du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes et du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États, respectivement, est égal ou inférieur au nombre des vacances à pourvoir à partir de ces groupes, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

22. *Il en est ainsi décidé.*

23. *La Belgique, le Brésil, le Danemark, Madagascar, le Mexique, les Pays-Bas, la Suisse, le Tchad et l'Uruguay sont élus membres de la Commission de la population et du développement.*

24. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission de la population et du

développement, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du groupe des États de l'Afrique, de trois membres du groupe des États de l'Asie et du Pacifique et d'un membre du groupe des États de l'Europe orientale pour un mandat de quatre ans qui commencera à la première réunion de la quarante-septième session en 2013 et expirera à la clôture de la cinquantième session en 2017.

25. *Il en est ainsi décidé.*

26. **Le Président** rappelle qu'il reste deux vacances à pourvoir à la Commission de la population et du développement, l'une à remplir à partir du groupe des États de l'Asie et du Pacifique, et l'autre à partir du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, pour des mandats qui commenceront à la date de l'élection et expireront à la clôture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2016. À ce jour, aucune candidature n'a été présentée pour ces vacances.

Commission du développement social (E/2012/9)

27. **Le Président** invité le Conseil à élire 17 membres de la Commission du développement social pour un mandat de quatre ans qui commencera à la première réunion de la cinquante-deuxième session de la Commission en 2013 et expirera à la clôture de la cinquante-cinquième session en 2017.

28. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de Madagascar, du Malawi, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de la Chine, du Koweït et du Pakistan ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que les candidatures de l'Argentine, du Brésil et du Chili ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; que la candidature de la Finlande a été entérinée par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États; et que la Pologne est un candidat non entériné du groupe des États de l'Europe orientale.

29. **Le Président** dit que comme le nombre des candidats de chaque groupe régional est égal ou inférieur au nombre de vacances à pourvoir à partir de ce groupe, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

30. *Il en est ainsi décidé.*

31. *L'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Finlande, Koweït, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, le Pakistan, la Pologne et la République démocratique du Congo sont élus membres de la Commission du développement social.*

32. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission du développement social, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du groupe des États de l'Asie et du Pacifique, d'un membre du groupe des États de l'Europe orientale et de trois membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans qui commencera à la première réunion de la cinquante-deuxième session de la Commission et expirera à la clôture de la cinquante-cinquième session en 2017.

33. *Il en est ainsi décidé.*

34. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision à l'égard des vacances qui restent à pourvoir à la Commission du développement social à partir du groupe des États de l'Europe orientale et du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

35. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la candidature de l'Ukraine a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale et que la candidature de la République dominicaine a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

36. **Le Président** dit qu'il considérera que le Conseil souhaite élire l'Ukraine et la République dominicaine à la Commission du développement social par acclamation pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et expirera à la clôture de la cinquante-troisième session en 2015 et à la cinquante-quatrième session en 2016, respectivement.

37. *Il en est ainsi décidé.*

38. *La République dominicaine et l'Ukraine sont élues membres de la Commission du développement social.*

39. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission du développement social, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du groupe des États de l'Europe orientale pour un mandat qui expirera à la clôture de la cinquante et unième session en 2013; d'un membre du groupe des États de l'Amérique latine et

des Caraïbes pour un mandat qui expirera à la clôture de la cinquante-quatrième session en 2016; et de deux membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États, l'un pour un mandat qui expirera à la clôture de la cinquante-troisième session et l'autre qui expirera à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2016.

40. *Il en est ainsi décidé.*

Commission de la condition de la femme (E/2012/9)

41. **Le Président** invite le Conseil à élire 11 membres à la Commission de la condition de la femme pour un mandat qui commencera à la première réunion de la cinquante-huitième session de la Commission en 2013 et expirera à la soixante et unième session en 2017.

42. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Burkina Faso, du Lesotho et de l'Ouganda ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures du Japon et du Pakistan ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique, que la candidature du Bélarus a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale; que les candidatures de l'Équateur et du Paraguay ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures de l'Allemagne, d'Israël et de la Suisse ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

43. **Le Président** dit que comme le nombre des candidats de chaque groupe régional est égal au nombre de vacances à pourvoir à partir de ce groupe, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

44. *Il en est ainsi décidé.*

45. *L'Allemagne, le Bélarus, le Burkina Faso, l'Équateur, le Japon, Israël, le Lesotho, l'Ouganda, le Pakistan, le Paraguay et la Suisse sont élus membres de la Commission de la condition de la femme.*

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (E/2012/9)

46. **Le Président** a invité le Conseil à élire 20 membres à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

47. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Cameroun, du Ghana et du Nigéria ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de l'Arabie saoudite, de l'Indonésie, du Pakistan, de la République de Corée et de la République islamique d'Iran ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que les candidatures du Bélarus et de la République tchèque ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe orientale; que les candidatures de l'Argentine, des Bahamas, du Brésil, du Mexique et du Pérou ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

48. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats de chaque groupe régional est égal ou inférieur au nombre de vacances à pourvoir à partir de ce groupe, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

49. *Il en est ainsi décidé.*

50. *L'Argentine, l'Arabie saoudite, les Bahamas, le Bélarus, le Brésil, le Cameroun, les États-Unis d'Amérique, le Ghana, l'Indonésie, le Mexique, la Namibie, le Nigéria, la Norvège, le Pakistan, le Pérou, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse sont élus membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.*

Commission du développement durable (E/2012/9)

51. **Le Président** invite le Conseil à élire 17 membres de la Commission du développement durable pour un mandat de trois ans qui commencera à la réunion d'organisation de la vingt-troisième session de la Commission en 2013 et expirera à la clôture de sa vingt-quatrième session en 2016.

52. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Burkina Faso, du Ghana, du Mali et de la Mauritanie ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de l'Inde, de la Mongolie, du Tadjikistan et du Viet Nam ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que les candidatures de la Fédération de Russie et de la République tchèque ont été entérinées

par le groupe des États de l'Europe orientale; que les candidatures d'Antigua et Barbuda, de l'État plurinational de Bolivie et l'Équateur ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que l'Islande et le Portugal sont des candidats non entérinés du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

53. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats de chaque groupe régional est égal ou inférieur au nombre de vacances à pourvoir à partir de ce groupe, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

54. *Il en est ainsi décidé.*

55. *Antigua et Barbuda, le Burkina Faso, l'Équateur, l'État plurinational de Bolivie, la Fédération de Russie, le Ghana, l'Inde, l'Islande, le Mali, la Mauritanie, la Mongolie, le Portugal, la République tchèque, le Tadjikistan et le Viet Nam sont élus membres de la Commission du développement durable.*

56. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission du développement durable, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection de deux membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans qui commencera à la réunion d'organisation de la vingt-deuxième session de la Commission en 2013 et expirera à la clôture de la vingt-quatrième session en 2016.

57. *Il en est ainsi décidé.*

Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2012/9)

58. **Le Président** invite le Conseil à élire 20 membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

59. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Cameroun, du Libéria, du Nigéria, de la République centrafricaine et de la Zambie qui ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures du Japon et du Sri Lanka ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que la candidature de la Fédération de Russie a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale; que les candidatures du Brésil et du Mexique ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les

candidatures de l'Autriche, de la Finlande et du Portugal ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

60. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats de tous les groupes régionaux est égal ou inférieur au nombre des vacances à pourvoir, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

61. *Il en est ainsi décidé.*

62. *L'Autriche, Brésil, le Cameroun, la Fédération de Russie, la Finlande, le Japon, le Libéria, le Mexique, le Nigéria, le Portugal, la République centrafricaine, Sri Lanka et la Zambie sont élus membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement.*

63. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour la Commission de la science et de la technique au service du développement, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection de deux membres du groupe des États de l'Asie et du Pacifique, de deux membres du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes et de deux membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

64. *Il en est ainsi décidé.*

*Comité du programme et de la coordination
(E/2012/9/Add.1)*

65. **Le Président** invite les membres du Conseil à entériner les candidatures de sept membres à être élus par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

66. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Botswana et de la République unie de Tanzanie ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que la candidature de la Fédération de Russie a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale; et que la candidature du Pérou a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

67. **Le Président** dit que comme le nombre des candidats du groupe des États de l'Afrique, du groupe des États de l'Europe orientale et du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes est égal au

nombre de vacances à pourvoir à partir de ces groupes, il considérera que le Conseil souhaite proposer leur candidature en vue de leur élection par l'Assemblée générale.

68. *Il en est ainsi décidé.*

69. *Les candidatures du Botswana, de la Fédération de Russie, du Pérou et de la République unie de Tanzanie sont approuvées en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination.*

70. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Comité du programme et de la coordination, il considérera que le Conseil souhaite différer la désignation d'un membre du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes et de deux membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour être élus par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

71. *Il en est ainsi décidé.*

72. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision concernant les vacances restant à pourvoir au Comité du programme et de la coordination à partir du groupe des États de l'Asie et du Pacifique.

73. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Japon et du Kazakhstan ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique pour un mandat expirant le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 respectivement.

74. **Le Président** dit qu'il considérera que le Conseil souhaite proposer les candidatures du Japon et du Kazakhstan en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et expirera le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 respectivement.

75. *Il en est ainsi décidé.*

76. *Les candidatures du Japon et du Kazakhstan sont approuvées en vue de leur élection par l'Assemblée générale au Comité du programme et de la coordination.*

77. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Comité du programme et de la coordination, il considérera que le Conseil souhaite

différer la désignation de candidats pour les quatre vacances qui restent à pourvoir à partir du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat expirant le 31 décembre 2014.

78. *Il en est ainsi décidé.*

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2012/9/Add.2)

79. **Le Président** invite le Conseil à élire 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental des normes internationales de comptabilité et de publication pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

80. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Cameroun, de la Libye et de Maurice ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique et que la candidature du Brésil a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

81. **Le Président** dit que comme le nombre de candidatures du groupe des États de l'Afrique et du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, respectivement, est égal ou inférieur au nombre des vacances à pourvoir à partir de ces groupes, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

82. *Il en est ainsi décidé.*

83. *Le Brésil, le Cameroun, la Libye et Maurice sont élus membres du Groupe de travail intergouvernemental des normes internationales de comptabilité et de publication.*

84. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Groupe de travail intergouvernemental des normes internationales de comptabilité et de publication, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du groupe des États de l'Afrique, de quatre membres du groupe des États de l'Asie et du Pacifique, de deux membres du groupe des États de l'Europe orientale et de deux membres du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

85. *Il en est ainsi décidé.*

86. **Le Président** invite le Conseil à prendre une décision concernant les vacances à pourvoir au Groupe

de travail intergouvernemental des normes internationales de comptabilité et de publication à partir du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes et du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

87. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la candidature du Pérou a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes et que la candidature de l'Allemagne a été entérinée par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

88. **Le Président** dit qu'il considérera que le Conseil souhaite élire le Pérou et l'Allemagne au groupe intergouvernemental des normes internationales des normes de comptabilité et de publication par acclamation pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et expirera le 31 décembre 2014.

89. *Il en est ainsi décidé.*

90. *L'Allemagne et le Pérou sont élus membres du Groupe de travail intergouvernemental des normes de comptabilité et de publication.*

91. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Groupe international d'experts des normes de comptabilité et de publication, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre du groupe des États de l'Afrique pour un mandat expirant le 31 décembre 2014, de six membres du groupe des États de l'Asie et du Pacifique, dont quatre pour un mandat expirant le 31 décembre 2012 et deux pour un mandat expirant le 31 décembre 2014; d'un membre du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat expirant le 31 décembre 2012; et de huit membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat expirant le 31 décembre 2014.

92. *Il en est ainsi décidé.*

Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/2012/9/Add.3 et Add.4)

93. **Le Président** invite le Conseil à élire neuf experts au Comité des droits économiques, sociaux et culturels pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

94. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte) et d'Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)

ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de Jun Cong (Chine) et Waleed Sa'di (Jordanie) ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que les candidatures de Zdzislaw Kedzia (Pologne) et Sergei Martynov (Biélarus) ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe orientale; que les candidatures de María del Rocío Barahona Riera (Costa Rica) et Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname) ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures de Mikel Mancisidor (Espagne) et Nicolaas Jan Schrijver (Pays-Bas) ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

95. **Le Président** dit que comme le nombre des candidats à partir des groupes des États de l'Afrique, du groupe des États d'Asie et du Pacifique et du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États, respectivement, est égal au nombre des vacances à pourvoir à partir de ces groupes, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

96. *Il en est ainsi décidé.*

97. *Sergei Martynov (Biélarus), Jun Cong (Chine), Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte), Waleed Sa'di (Jordanie), Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice), Nicolaas Jan Schrijver (Pays-Bas), Zdzislaw Kedzia (Pologne) et Mikel Mancisidor (Espagne) sont élus membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.*

98. **Le Président**, notant qu'il y a plus de candidats que de vacances, invite le Conseil à élire au scrutin secret un membre du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013

99. *Sur invitation du Président, M. Odisho (Iraq) et M^{me} Kuipers (Pays-Bas) servent comme scrutateurs.*

100. *Il est procédé à un vote au scrutin secret.*

Nombre de bulletins déposés	54
Nombre de bulletins valables	54
Abstentions	1
Nombre de membres votants	53
Majorité requise	27
Nombre de votes obtenus :	
Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname)	31
María del Rocío Barahona Rierab (Costa Rica)	22

101. *Ayant obtenu la majorité requise, Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname) est élue membre du Comité des droits économiques et sociaux et culturels.*

Instance permanente sur les questions autochtones

(E/2012/9/Add.12)

102. **Le Président** invite le Conseil à pourvoir une vacance à l'Instance permanente sur les questions autochtones créée par la démission de Helen Kaljulata et dit que le Gouvernement estonien a présenté la candidature de Victoria Tuulas pour la remplacer. Il considérera que le Conseil souhaite élire par acclamation Victoria Tuulas (Estonie) membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et expirera le 31 décembre 2013.

103. *Il en est ainsi décidé.*

104. *Victoria Tuulas est élue membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones.*

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2012/9/Add.5)

105. **Le Président** invite le Conseil à élire 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

106. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de Djibouti, de l'Égypte, du Ghana, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de l'Iran, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et de la Thaïlande ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que la candidature de la Bulgarie a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale; que la candidature du Guyana a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures du Canada, du Danemark, de la France et de la Suède ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

107. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats de chaque groupe régional est égal au nombre de vacances à pourvoir à partir de ce groupe, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

108. *Il en est ainsi décidé.*

109. *La Bulgarie, le Canada, le Danemark, l'Égypte, la France, le Ghana, le Guyana, le Pakistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République islamique d'Iran, la Suède et la Thaïlande sont élus au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

110. **Le Président** dit que le Conseil a été informé que l'Autriche, l'Espagne, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord démissionnent du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance avec effet au 1^{er} janvier 2013. Les candidatures de la Suisse, de l'Irlande et d'Israël, respectivement, ont été entérinées pour le reste du mandat de l'Autriche, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui expirera le 31 décembre 2013. Les candidatures de la Grèce et de la Belgique ont été entérinées pour achever le mandat du Japon et de l'Espagne, respectivement, qui expirera le 31 décembre 2014.

111. **Le Président** considérera que le Conseil souhaite élire par acclamation la Belgique, la Grèce, l'Irlande, Israël et la Suisse au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

112. *Il on est ainsi décidé.*

113. *La Belgique, la Grèce, l'Irlande, Israël et la Suisse sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

114. **Le Président** attire l'attention sur la résolution 66/134 du 19 décembre 2011, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de porter le nombre des membres du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de 85 à 87 États et a prié le Conseil d'élire les membres additionnels. Par conséquent, il invite le Conseil à élire deux États pour pourvoir les nouveaux sièges.

115. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que l'Azerbaïdjan et le Rwanda sont les candidats.

116. **Le Président** dit qu'il considérera que le Conseil souhaite élire l'Azerbaïdjan et le Rwanda au Comité exécutif par acclamation.

117. *Il en est ainsi décidé.*

118. *L'Azerbaïdjan et le Rwanda sont élus membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

119. **Le Président** invite le Conseil à élire 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

120. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de l'Angola, du Congo, de l'Éthiopie, du Lesotho et du Niger ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de Fidji, du Pakistan et de la République islamique d'Iran ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que la candidature de la Bulgarie a été entérinée par le groupe des États de l'Europe occidentale; que la candidature du Guatemala a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et du Japon ont été entérinées par le groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

121. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats est égal au nombre de vacances à pourvoir, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

122. *Il en est ainsi décidé.*

123. *L'Allemagne, l'Angola, la Bulgarie, le Congo, l'Espagne, l'Éthiopie, Fidji, la France, le Guatemala, le Japon, Lesotho, le Niger, le Pakistan et la République islamique d'Iran sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.*

124. **Le Président** dit que le Conseil a été informé que le Canada, le Luxembourg, le Danemark, la Grèce et Israël et démissionnent du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la

population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avec effet au 1^{er} janvier 2013. Les candidatures de l'Irlande et des Pays-Bas ont été entérinées pour achever le mandat du Canada et du Luxembourg, respectivement, qui expirera le 31 décembre 2013. Les candidatures de la Nouvelle-Zélande, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont été entérinées pour achever le mandat du Danemark, de la Grèce et d'Israël, respectivement, qui expirera le 31 décembre 2014.

125. Le Président considérera que le Conseil souhaite élire par acclamation l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour achever le mandat du Canada, du Luxembourg, du Danemark, de la Grèce et d'Israël respectivement.

126. *Il en est ainsi décidé.*

127. *L'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.*

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (E/2012/9/Add.7)

128. **Le Président** invite le Conseil à élire 17 membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) pour un mandat qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

129. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de l'Algérie, de la Gambie, du Djibouti, du Gabon et du Malawi ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures des Émirats arabes unis, des îles Salomon, des Maldives, des Philippines et de la Thaïlande ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que les candidatures de la Fédération de Russie et de la Lettonie ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe orientale; que les candidatures du Brésil, de l'Uruguay et de la République bolivarienne du Venezuela ont été entérinées par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures de l'Irlande et de la Suisse ont été

entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

130. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats de chaque groupe régional est égal au nombre des vacances à pourvoir, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

131. *Il en est ainsi décidé.*

132. *L'Algérie, le Brésil, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, le Gabon, la Gambie, les îles Salomon, l'Irlande, la Lettonie, le Malawi, les Philippines, la Suisse, la Thaïlande et la République bolivarienne du Venezuela sont élus membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.*

133. **Le Président** dit que le Conseil a été informé que les États-Unis d'Amérique, la Finlande et les Pays-Bas démissionnent du Conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2013. Les candidatures de la Belgique, de l'Australie et de l'Autriche ont été entérinées pour achever le mandat des États-Unis, de la Finlande et des Pays-Bas respectivement, qui expirera le 31 décembre 2013.

134. Le Président dit qu'il considérera que le Conseil souhaite élire la Belgique, l'Australie et l'Autriche membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme par acclamation.

135. *Il en est ainsi décidé.*

136. *L'Australie, l'Autriche et la Belgique sont élues membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.*

137. **Le Président** dit que le Conseil a également été informé qu'avec effet au 1^{er} janvier 2013, la Suède, l'un des quatre principaux donateurs de contributions de base volontaires à ONU-Femmes, quitte son siège au Conseil d'administration de l'Entité, attribué en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. La candidature des États-Unis d'Amérique a été entérinée par les 10 principaux donateurs pour occuper le siège devenu vacant.

138. Le Président dit qu'il considérera que le Conseil souhaite élire les États-Unis d'Amérique par acclamation au Conseil d'administration d'ONU-

Femmes pour achever le mandat de la Suède, qui expirera le 31 décembre 2013.

139. *Il en est ainsi décidé.*

140. *Les États-Unis sont élus membres du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.*

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2012/9/Add. 8)

141. **Le Président** invite le Conseil à élire six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

142. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la candidature de la Sierra Leone a été entérinée par le groupe des États de l'Afrique (liste A); que la candidature de l'Irak a été entérinée par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique (liste B); que les candidatures des Pays-Bas et de la Suisse ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États (liste D); et que la candidature de la Fédération de Russie a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale (liste E).

143. **Le Président** dit que comme le nombre des candidats des listes A, B, D et E est égal ou inférieur au nombre de vacances à pourvoir, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

144. *Il on est ainsi décidé.*

145. *La Fédération de Russie, l'Iraq, les Pays-Bas, la Sierra Leone et la Suisse sont élus membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.*

146. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection d'un membre de la liste B.

147. *Il en est ainsi décidé.*

148. **Le Président** dit le Conseil a été informé que la Norvège et la République de Corée démissionnent du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial avec effet au 1^{er} janvier 2013. Les candidatures de l'Espagne et du Pakistan ont été entérinées pour achever le mandat de la Norvège et de la République de Corée, respectivement, qui expirera le 31 décembre 2013.

149. Le Président considérera que le Conseil souhaite élire l'Espagne et le Pakistan par acclamation membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.

150. *Il en est ainsi décidé.*

151. *L'Espagne et le Pakistan sont élus membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.*

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population (E/2012/9/Add.9)

152. **Le Président** invite le Conseil à élire 10 membres du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

153. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la candidature de la République tchèque a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale et que la candidature de la Grenade a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

154. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats du groupe des États de l'Europe orientale et du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes est égal ou inférieur au nombre de vacances à pourvoir, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

155. *Il en est ainsi décidé.*

156. *La République tchèque et la Grenade sont élues membres du Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population.*

157. **Le Président** dit qu'en l'absence de tout autre candidat pour le Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, il considérera que le Conseil souhaite différer l'élection de trois membres du groupe des États de l'Afrique, de trois membres du groupe des États de l'Asie et du Pacifique, d'un membre du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, et d'un membre du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

158. *Il en est ainsi décidé.*

Conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (E/2010/9/Add.10)

159. **Le Président** invite le Conseil à élire neuf membres du Conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour un mandat de trois ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

160. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures de la Sierra Leone et du Zimbabwe ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de la Chine et du Japon ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; que la candidature de la Pologne a été entérinée par le groupe des États de l'Europe orientale; que la candidature du Guyana a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; et que les candidatures de la Belgique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse ont été entérinées par le groupe des États de l'Europe occidentale et autres États.

161. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats de chaque groupe régional est égal au nombre de vacances à pourvoir à partir de ce groupe, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

162. *Il en est ainsi décidé.*

163. *La Belgique, la Chine, le Guyana, le Japon, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Sierra Leone, la Suisse et le Zimbabwe sont élus membres du Conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).*

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/2012/9/Add.11)

164. **Le Président** invite le Conseil à élire 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

165. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que les candidatures du Bénin, du Madagascar, du Maroc, de l'Ouganda et de la Somalie ont été entérinées par le groupe des États de l'Afrique; que les candidatures de la Chine, du Bangladesh, de la République de Corée et

du Sri Lanka ont été entérinées par le groupe des États de l'Asie et du Pacifique; et que la candidature d'Antigua et Barbuda a été entérinée par le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes.

166. **Le Président** dit que comme le nombre de candidats du groupe des États de l'Afrique, du groupe des États de l'Asie et du Pacifique et du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes est égal ou inférieur au nombre des vacances à pourvoir, il considérera que le Conseil souhaite les élire par acclamation.

167. *Il en est ainsi décidé.*

168. *Antigua et Barbuda, le Bangladesh, le Bénin, la Chine, Madagascar, le Maroc, l'Ouganda, la République de Corée, la Somalie et Sri Lanka sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).*

169. **Le Président** dit qu'en l'absence de toute autre candidature pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), il considérera que le Conseil souhaitait différer l'élection de deux membres du groupe des États de l'Europe orientale, de deux membres du groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes et de cinq membres du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans qui commencera le 1^{er} janvier 2013.

170. *Il en est ainsi décidé.*

171. **Le Président** rappelle qu'il reste cinq vacances à pourvoir au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dont deux à partir du groupe des États de l'Europe orientale pour un mandat expirant le 31 décembre 2015; et trois à partir du groupe des États de l'Europe occidentale et autres États – deux pour des mandats expirant le 31 décembre 2012 et un pour un mandat expirant le 31 décembre 2015. À ce jour, aucune candidature n'a été présentée pour pourvoir ces vacances.

Commission des stupéfiants

172. **Le Président** invite le Conseil à pourvoir une vacance à la Commission des stupéfiants à partir du groupe des États africains.

173. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) dit que la candidature de l'Égypte a été entérinée par le groupe des États de l'Afrique pour pourvoir cette vacance.

174. **Le Président** dit qu'il considérera que le Conseil souhaite élire l'Égypte par acclamation à la Commission des stupéfiants pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et expirera le 31 décembre 2015.

175. *Il en est ainsi décidé.*

176. *L'Égypte est élue membre de la Commission des stupéfiants.*

La séance est levée à 12 h 5.